



Changement de poste

Par Didine 69

Bonjour

Je travaille depuis 17 ans dans une ehpad, à l'unité protégée (UVP).
La directrice veut nous faire tourner dans les autres étages de l'établissement. Je ne veux pas changer d'étage.
Mon contrat de travail stimule bien, au secteur UVP.
Ma question est, puis-je refuser d'aller travailler dans les étages ?
Merci

Par morobar

Bonjour ?
Oui, vous pouvez.
L'employeur peut-il licencier pour ce motif ?
Oui, il peut.

Par Didine 69

Bonjour

Quel recours pourrais-je avoir ?
Envoyé, une lettre à ma directrice ?

Cordialement

Par morobar

Bonjour,
J'ignore ce que vous voulez écrire, mais c'est en général une mauvaise idée.
Alors soumettez votre projet de lettre à un avocat ou à un défenseur syndical, afin d'éviter des bêtises qui vous enverront directement à Pôle emploi.

Par Prana67

Bonjour,

Si c'est juste un changement d'étage mais que vous continuez le même métier, vous ne pouvez pas refuser, sauf si votre contrat stipule que vous travaillez exclusivement à tel étage.